

Synthèse Chefs en ligne

Allocations remboursées des frais de déplacements par nos membres

Sondage effectué en avril 2008

- Le coût de l'essence à la pompe à environ 1.20 \$ / litre

Les dernières hausses considérables du coût de l'essence ont amené nos membres à se questionner à nouveau sur les montants alloués en guide de remboursement des frais de déplacements de leurs employés. Chefs en ligne s'est une fois de plus adressé à l'ensemble du réseau pour ainsi recueillir les méthodes utilisées et les « comment faire » de nos membres.

Suite au sondage auprès des membres, **trois** catégories d'allocation ont été distinguées :
(se référer au site de l'Agence du revenu du Canada.
Détails à la fin du document)

1. **84 %** des répondants favorisent l'**allocation par le kilométrage**. Voici les résultats du sondage des taux d'allocations remboursées par le kilométrage :

- **54 %** des répondants remboursent entre 0.40 \$ à 0.45 \$ / km;
- **27 %** des répondants remboursent entre 0.35 \$ à 0.39 \$ / km;
- **19 %** des répondants remboursent entre 0.46 \$ et 0.52 \$ / km.

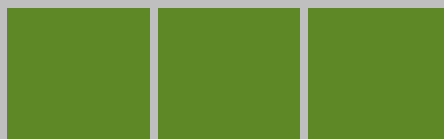
Avantages exprimés par les membres

- « *Personne n'est ainsi perdant, on rembourse ce que ça coûte et il n'y a pas d'abus.* »
- Un remboursement n'est pas imposable, donc beaucoup plus simple à gérer.

- Nous avons essayé toutes les façons, mais la meilleure est de payer au kilométrage.
- « *L'avantage est que j'approuve la planification de déplacement du représentant et je sais exactement combien coûtera la charge relative aux frais de déplacements.* »
- Cette méthode est très avantageuse pour les représentants puisqu'ils reçoivent les montants comme un remboursement de dépenses qui n'est pas imposable. De plus, l'entreprise a le droit de déduire les taxes (TPS / TVQ) sur les montants payés.
- « *Avec les rapports de visites, cette méthode me permet d'avoir un certain suivi du kilométrage facturé, pouvant être près de la réalité.* »
- En ayant un plafond mensuel, c'est plus facile à budgéter.

Inconvénients exprimés par les membres

- « *Le kilométrage personnel est difficile à gérer, 100 km de plus ou de moins, ce n'est pas facile à retracer. Il faut beaucoup de confiance en la personne.* »
- Si le représentant fait de longues distances sur une base régulière, la charge pourrait être supérieure à celle de fournir un véhicule à l'employé.



- La compagnie doit gérer les montants qui sont inégaux à chaque mois pour s'assurer que le total annuel ne dépasse pas le montant budgété par année et des chèques doivent être faits à chaque mois.

2. **13 %** des répondants utilisent une **allocation à un montant fixe**. Celle-ci est imposable et doit être incluse dans le revenu de l'employé.

- Le coût moyen versé se situe entre 500 \$ et 750 \$ par mois.

Avantages exprimés par les membres

- « Avec la méthode de l'allocation fixe, c'est plus avantageux pour la compagnie, car cela ne demande aucune gestion supplémentaire au courant de l'année. »
- Cette formule procure l'incitatif d'une bonne planification de couverture de territoire, bon usage du temps, dans le but d'augmenter le temps en clientèle versus dans le véhicule entre les clients... ce qui est favorable à l'atteinte des objectifs de vente!
- Cette méthode nécessite un suivi assez rigoureux, mais qui est beaucoup axé sur les résultats.
- L'allocation n'est pas assujettie à la TPS / TVH.

Inconvénients exprimés par les membres

- Une allocation fixe est imposable et c'est l'employé qui devra faire le calcul pour établir le crédit d'impôt auquel il a droit.
- C'est moins avantageux pour le représentant qui doit être imposé sur l'allocation versée et il peut déduire ses dépenses d'opérations de son véhicule dans ses impôts personnels.
- « Il peut y avoir une frustration de part et d'autre. Si le représentant a fait plus de km que la moyenne prévue, il aura l'impression de perdre au change. Par contre, si on trouve qu'il sort moins souvent ou moins que prévu, on a l'impression de trop payer. »

- Les allocations fixes sont, la plupart du temps, questionnées par le fisc.

- Avec l'allocation fixe, ils ne se sentent pas obligés de « sortir » et de rouler afin de recevoir un remboursement. Il est toutefois primordial qu'ils nous remettent leur journal de voyage afin de valider à tous les ans et confirmer que l'allocation est raisonnable.

3. **3 %** des répondants optent pour l'**allocation mixte** combinant un montant fixe et un montant calculé par kilométrage. Cette allocation est imposable et doit être incluse dans le revenu de l'employé.

- Le coût moyen défrayé est de 300 \$ par mois avec une allocation par kilométrage de 0.23 \$ / km.

Commentaire

« Nous offrons un montant de 500 \$ par mois pour le véhicule et un maximum de 600 \$ par mois pour l'essence (factures nécessaires). Cette méthode nécessite un suivi assez rigoureux, mais qui est beaucoup axé sur les résultats. »

Certains membres ont répondu qu'ils n'accordaient aucune allocation et que leurs représentants sont à salaire à 100 %.

Véhicule fourni par l'entreprise ou par l'employé

Selon les répondants, les opinions sont très partagées à savoir si le véhicule est fourni ou non par l'entreprise. En voici quelques témoignages des avantages et inconvénients recueillis :

Véhicule fourni par l'employé

- « Chez nous, tous les représentants sont propriétaires de leur véhicule. Étant propriétaire de leur véhicule, chaque vendeur prend soin de son véhicule. »
- « Notre représentante avait auparavant une allocation fixe pour sa voiture de 1 000 \$ par mois et je payais, sur présentation de factures, ses achats d'essence. Selon ma directrice administrative, l'employée aurait eu à déclarer



l'allocation de sa voiture comme revenu imposable, alors nous avons décidé de la payer au kilométrage. »

- « Notre représentant est responsable du choix de son véhicule, de son entretien et de tous les autres frais. C'est très facile à gérer. »

Véhicule fourni par l'employeur

- « Je fournis le véhicule à mes représentants d'une valeur approximative de 20 000 \$. Je peux savoir le kilométrage approximatif à parcourir par année, alors j'amortis mon véhicule sur une période de cinq ans. »
- « Nous avons déjà payé l'auto, mais à chaque renouvellement, il y avait du désaccord parce qu'un voulait un 4 X 4, etc. »
- Si le représentant fait plus de 200 km par semaine, c'est mieux de lui fournir un véhicule usagé de qualité et d'assumer les frais. L'employé sera imposé pour l'avantage calculé selon son utilisation personnelle, mais c'est quand même avantageux pour lui.
- « Nous avons fourni une voiture Toyota Yaris à notre vendeur interne et les coûts d'exploitation de ce véhicule sont significativement inférieurs à une allocation au kilométrage. »

Montants alloués par le gouvernement

Les taux des allocations pour frais d'automobile pour l'année 2008 sont de :

- ⇒ **\$0,52 \$ / km pour les 5 000 premiers km ;**
- ⇒ **0,46 \$ / km pour les suivants.**

Au-delà de ces chiffres, ces montants pourraient devenir imposables (à valider avec vos vérificateurs).

Quelques commentaires ou suggestions

- Avoir un bon système pour contrôler le kilométrage, comme par exemple un GPS. Un journal de bord, etc.

- Pour avoir utilisé plusieurs méthodes dans le passé, aucune n'est parfaite. Toutes ces méthodes comportent des avantages et des inconvénients.
- Peu importe la méthode choisie, il appert de bien contrôler les déplacements, car il est facile d'arrondir à la hausse. « Afin d'avoir une idée juste du trajet, il nous arrive d'échantillonner au hasard un parcours et de se valider avec Mapquest.com sur le site de transport Québec » (coordonnées à la fin du document).

Sources d'information intéressantes sur le sujet

1. Ministère des finances Canada

Les plafonds de déduction de frais d'automobile et les taux des avantages relatifs à l'utilisation d'une automobile pour les entreprises pour 2008.

<http://www.fin.gc.ca/n08/08-114-fra.asp>

2. Ministère des finances Québec

Plafonds et taux régissant l'utilisation d'une automobile pour 2008

http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/bulletins/fr/BULFR_2008-1-f-b.pdf

3. La CAA

La CAA publie annuellement un dépliant sur les coûts d'utilisation d'une automobile

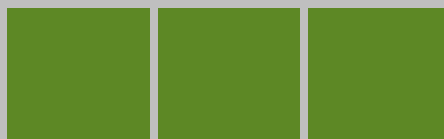
[http://www.caa.ca/documents/2007-04-27-DrivingCostsBrochure2007-FR.pdf#search="coÃ»ts%20utilisation%20automobile"](http://www.caa.ca/documents/2007-04-27-DrivingCostsBrochure2007-FR.pdf#search=)

Dans leur site, vous trouverez également quelques trucs d'économie d'essence

http://www.caa.ca/search/caa-search-results-f.php?zoom_query=%E9conomie+essence&zoom_per_page=10&zoom_and=1&zoom_sort=0

4. Régie de l'énergie Québec

La Régie de l'énergie publie le Bulletin d'information sur les prix des produits pétroliers au Québec. Il fournit les résultats de son relevé hebdomadaire sur les prix affichés dans les diverses régions du Québec, ainsi que le prix



minimum estimé calculé par la Régie pour chacune de ces régions.

http://www.regie-energie.qc.ca/energie/petrole_tarifs.html

5. Transport Québec

Pour valider un parcours

<http://www.quebec511.gouv.qc.ca/fr/index.asp>

6. Agence du revenu du Canada

Détails des allocations pour frais d'automobile et véhicule à moteur

<http://www.cra-arc.gc.ca/tx/bsnss/tpcs/pyrll/bnfts/tmbll/wnc/menu-fra.html>

Le service Chefs en ligne tient à remercier chaleureusement les 40 membres qui ont participé à l'élaboration de ce document en nous partageant leur «